



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 54895

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille relativement à l'examen bucco-dentaire à destination des six-douze ans. Alors que devait être rapidement pris l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en place de cet examen de dépistage absolument nécessaire pour la santé bucco-dentaire des six-douze ans, aujourd'hui aucune disposition n'est entrée en vigueur. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quel est l'état d'avancement de la réflexion ministérielle sur ce dossier et du calendrier envisageable pour l'instauration de ce dépistage préventif à destination de l'ensemble des six-douze ans.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille rappelle que la loi de santé publique du 9 août 2004 comporte parmi ses objectifs celui de réduire de 30 l'indice CAO mixte moyen aux âges de six et douze ans (l'indice CAO mesure le nombre de dents cariées, absentes ou obturées). Dans ce cadre, l'examen prévu par l'article L. 2132-2-1 du code de la santé publique fait partie des outils de la politique de prévention bucco-dentaire. Cet examen doit comprendre notamment une éducation et une motivation à la santé bucco-dentaire en collaboration étroite avec les patients, ainsi que des conseils personnalisés sur l'hygiène alimentaire et le rôle protecteur du fluor. Les modalités de mise en oeuvre de cette disposition ont d'ores et déjà fait l'objet d'études associant les différents partenaires concernés. Cette mesure a vocation à s'inscrire dans le cadre plus général d'un plan national de prévention bucco-dentaire.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54895

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 2005, page 37

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5432